

**LE 16 JUIN 2016**

---

Mesdames et Messieurs les présidents

Monsieur le président de l'INAO, cher Christian

Monsieur le député, Monsieur le conseiller régional, Monsieur le conseiller départemental Messieurs les Maires

Chers vigneronnes et vignerons, chers amis.

Comme vous avez pu le constater à travers le rapport d'activité du secrétaire général, le conseil d'administration des vins Côtes de Provence et l'équipe administrative ont été actifs.

L'année dernière à cette même tribune, je vous indiquais que nous observerions avec beaucoup d'attention la commercialisation de la récolte 2014.

En effet, celle-ci a été historique, sa commercialisation s'est déroulée presque normalement et le niveau des cours est resté au-dessus de 2€ le litre .Nous pouvons en être satisfaits.

L'appellation a pu reconquérir une partie des marchés perdus faute de disponible ces dernières années.

En parallèle, l'export a continué de progresser.

L'appellation a mécaniquement reconstitué une partie de ses stocks, ce qui permet un approvisionnement régulier de nos clients.

La commercialisation de la récolte 2015 se poursuit aujourd'hui normalement.

Une fourchette de prix en fonction des segments de marché et de la qualité s'est mise en place.

L'export continue à se développer.

Le seul point sur lequel nous nous devons d'être vigilants est la morosité ambiante du marché français qui pèse sur la commercialisation en grande distribution.

# DISCOURS ASSEMBLEE GENERALE DES VINS COTES DE PROVENCE

LE 16 JUIN 2016

---

Notre directeur Nicolas Garcia vous présentera tout à l'heure le bilan économique de notre appellation.

La volonté affichée de l'ODG est de pérenniser, l'équilibre entre l'offre et la demande et de stabiliser les cours.

Je tiens à souligner qu'il est important que la valorisation de nos vins restent à un niveau qui permettent aux vignerons d'investir pour accroître encore la qualité de nos vins mais aussi pour renforcer notre notoriété toujours croissante .

---

Même s'ils ont été déjà évoqués par le secrétaire général, je souhaitai aborder avec vous quelques dossiers stratégiques pour l'appellation.

Le dossier de l'effervescent rosé Côtes de Provence fait partie de l'avenir.

Le conseil d'administration a validé à l'unanimité la volonté d'avancer sur ce dossier.

Depuis quelques années des vignerons ont souhaité renouer avec une des traditions de notre région, ils ont élaboré un effervescent avec une méthode adaptée à notre typicité et à nos modes de production.

Structuré au sein de l'AREP, une association réunissant vignerons et élaborateurs, s'est créée et a collaboré avec le centre du rosé pour affiner techniquement la méthode d'élaboration.

Le produit est de grande qualité, bien valorisé et séduit de nombreux consommateurs.

L'AREP, que préside Olivier Brun, est conscient que le bon développement de ce produit nécessite une reconnaissance en AOP.

L'AREP a sollicité l'ODG afin de constituer le dossier de reconnaissance de cet effervescent.

**LE 16 JUIN 2016**

---

Notre objectif est de transmettre ce dossier au service de l'Inao courant 2017.

---

Autre dossier concernant l'avenir : l'introduction de nouveaux cépages et la réintroduction de cépages dits « anciens ».

C'est la volonté de notre ODG et je sais que beaucoup de vignerons y attachent une grande importance.

La collaboration de la Chambre d'Agriculture et du Centre du rosé ont permis de bien avancer sur ce dossier.

Cette volonté d'introduire de nouveaux cépages correspond bien sûr au souhait d'améliorer encore notre niveau qualitatif, mais aussi de retrouver quelques cépages anciens, typiques de notre région.

Certains ont été oubliés ou volontairement abandonnés. Nos techniques de vinifications actuelles permettent de pouvoir les étudier à nouveau.

Le travail et l'expertise du Centre du rosé nous ont permis d'identifier rapidement les cépages à privilégier.

Une réunion de la commission technique présidée par Joël Ghiande, ouverte à tous les adhérents, a eu lieu en Janvier. Près de 150 vignerons en Côtes de Provence sont venus écouter et débattre sur le sujet.

Le dossier pour l'INAO est en cours de préparation et sera déposé à l'institut cette année.

Si vous le souhaitez Joël pourra intervenir et vous donner plus de précision.

---

La prise en compte de l'environnement est un sujet de plus en plus médiatique.

LE 16 JUIN 2016

---

La société civile y attache une importance de plus en plus forte.

L'application du droit de l'environnement est de plus en plus stricte. Nous sommes conscients de tout cela.

Aujourd'hui, cela a des conséquences profondes sur notre métier. Cela se traduit par des protections environnementales fortes dont nous parlerons tout à l'heure, sur l'usage de produits phytosanitaires dont vous avez pu voir les conséquences médiatiques sur Bordeaux.

Après mon intervention, Nicolas vous présentera l'étude réalisée au sein du syndicat qui met en exergue les fortes contraintes environnementales qui pèsent sur notre appellation.

Maitre Poitout interviendra pour vous amener une précision concernant ces contraintes.

L'objectif du syndicat n'est pas de vouloir supprimer la forêt ou de doubler notre surface de production, mais de trouver des solutions à l'urbanisation et à l'évolution de notre vignoble.

La défense de notre terroir fait partie des missions de l'ODG définies dans le code rural.

En travaillant sur ce dossier, nous nous sommes rapidement rendu compte que certaines interprétations pouvaient être discutées avec l'administration.

La complexité juridique de ce droit environnemental n'est pas à la portée de tous.

C'est pour cela que nous avons rencontrés Maitre Poitout qui connaît bien les problématiques sur ce sujet, puisqu'elle est en rapport avec de nombreux ODG. Elle pourra vous aider dans vos démarches.

Le ministre de l'agriculture a souhaité, lors de ses vœux à l'INAO, que les cahiers des charges des AOP et IGP puissent intégrer des mesures agro environnementales.

LE 16 JUIN 2016

---

La commission environnement et les services de l'INAO travaillent sur ce sujet, des grands chapitres ont été définis. Reste à ce jour à décliner des mesures que chaque ODG pourra intégrer dans son cahier des charges.

Certes, chaque ODG a le choix de le faire ou ne pas le faire, mais avons-nous vraiment le choix en fait ?

Dès que nous aurons tous les éléments en main, ce sujet sera abordé en conseil d'administration.

Je ne pourrai clôturer le sujet environnement sans aborder la campagne médiatique qui a touché notre appellation sur les apports de terre exogène sur certains de nos vignobles.

---

JE TIENS À REAFFIRMER ICI NOTRE FERMETÉ.

Ce sujet, le conseil d'administration l'a abordé dès le début de l'année, il n'a pas souhaité défendre l'indéfendable.

La défense de notre appellation est collective et chacun d'entre nous doit être irréprochable.

L'APPELLATION « COTES DE PROVENCE » EST NOTRE PATRIMOINE COMMUN.

C'est pour cela que l'ODG constituera un dossier de déclassement dès qu'elle aura constaté des irrégularités .

Une commission au sein de notre conseil d'administration a été constituée, elle a visité un certain nombre de parcelles classées en AOP. Très peu étaient plantées en vigne.

Une collaboration étroite entre la DDTM, la DREAL et l'ODG a été mis en place.

Le conseil d'administration du 9 juin 2016 a validé l'envoi à l'INAO d'une demande de déclassement concernant plusieurs parcelles de l'appellation, représentant 11 Ha de l'aire délimitée de l'AOC.

# DISCOURS ASSEMBLEE GENERALE DES VINS COTES DE PROVENCE

LE 16 JUIN 2016

---

Soyez informés qu'à ce jour, nous n'avons pas constaté de vignes en production. Les terrains déclassés ne sont pas plantés ou en jeune vigne.

Vous pouvez constater que le nombre d'ha ramenés à nos 60 000 ha de l'aire délimitée est très minime.

Pour quelques parcelles, le discrédit a été jeté sur l'ensemble de l'appellation, c'est pour cela que chacun d'entre nous doit être vigilant et prudent.

J'ai rencontré à ce sujet Monsieur le Préfet pour lui faire part de notre action mais aussi aborder avec lui l'épineux sujet de la gestion des déchets du BTP dans notre département.

Ce sujet est beaucoup plus problématique et seuls les pouvoirs publics peuvent avoir une action efficace pour trouver une solution.

---

L'année dernière, le thème principal de notre assemblée générale était la protection juridique des Côtes de Provence.

Nicolas fera le point précis de cette action et du chemin parcouru.

Je me réjouis que beaucoup de vignerons me fassent part de leur satisfaction concernant ce dossier, ils sont acteurs et nous informent des abus qu'ils peuvent constater à travers le monde.

Ce dossier est vaste et parfois complexe, l'ODG a souhaité le traiter en interne pour mieux en définir les contours.

A ce jour, nombreux sont les dossiers sur lesquels nous devons intervenir, j'ai souhaité soumettre au conseil d'administration la définition d'un budget spécifique à la protection juridique de notre appellation.

Cette cotisation sera modulable en fonction des moyens nécessaires pour la gestion des contentieux en cours.

LE 16 JUIN 2016

---

C'est pour cela que le conseil d'administration a validé à l'unanimité la création d'un budget spécifique de 8 cts/hl au maximum , chaque année en fonction des résultats du syndicat et du nombre de dossier traités, ce budget sera appelé ou non par le conseil d'administration .

---

Lors de notre séminaire de début de mandat, nous étions tous convenus qu'il était temps de faire le point sur notre politique des DGC.

Il ne s'agit en aucun cas d'une remise en cause.

Il est normal de faire un bilan d'étape et d'inventorier ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, d'autant que le contexte économique de l'appellation a évolué.

Le conseil d'administration, les présidents des DGC ont été conviés à réfléchir à l'évolution de celles-ci.

Gilles FLUTET des services nationaux de l'INAO et Pascal Laville nous ont accompagnés, Gilles avec une vision nationale et Pascal pour le cadre réglementaire.

Cette journée de réflexion a été fructueuse, une synthèse a été établie, Nicolas l'a présentera dans chacune des DGC à partir du mois d'octobre.

---

Avant d'aborder quelques sujets plus nationaux, je souhaitai témoigner de notre solidarité aux vigneron qui ont été touchés par le gel, les Côtes de Provence l'ont été à des endroits bien localisés, nos amis des Coteaux Varois en Provence et les IGP VAR ont été plus un peu plus touchés.

Le vignoble Français a été durement touché par les aléas climatiques, l'outil VCI a trouvé toute sa valeur et sa cohérence.

Notre appellation a été choisie pour l'expérimenter, je sais et je peux comprendre que beaucoup d'entre vous pense qu'il n'est pas adapté à nos vins rosés, je vous le rappelle prenez le temps de découvrir cet outil, le but de l'expérimentation est d'identifier ce qui pourra être adapté.

---

LE 16 JUIN 2016

---

L'année 2016 a vu la mise en place des autorisations de plantation, c'est le résultat du combat mené par les vignerons pour maintenir un système de régulation, le système est lourd et complexe, il est le résultat d'une négociation, il a le mérite d'exister et de maintenir sur notre filière un outil de régulation .  
Regardons par exemple les difficultés que connaît la filière laitière après la suppression des quotas laitiers.

Nous oublions souvent que la philosophie des services de l'union européenne est très libérale, celle-ci a souhaité ces derniers mois simplifier les textes qui nous régissent, quand on lit cela on est tous d'accord, cependant en lisant entre les lignes il s'agissait plus d'une nouvelle réforme que d'une simplification en donnant la possibilité aux vins sans IG de pouvoir indiquer sur leur habillage une référence territoriale régionale et l'utilisation des termes comme « château » , « clos » ....

En bref, il n'y aurait plus beaucoup de différence sur l'étiquette pour différencier un vin AOP d'un VSIG.

La CNAOC s'est fortement opposée à cette réforme et celle-ci a été mise au placard.

Il est fondamental que notre appellation soit représentée au niveau national. Cela nous permet une certaine ouverture sur les grands sujets d'avenir de la filière viticole.

Avoir cette ouverture c'est pouvoir se préparer et anticiper les sujets de demain.

Notre appellation est devenue un modèle de réussite pour d'autres vignobles. Par conséquent, elle est devenue une cible.

Notre mutation est récente.

C'est le résultat d'un travail de plusieurs générations que nous devons préserver et transmettre.

Notre appellation fêtera en 2017 son 40e anniversaire, ce doit être le moment de regarder le chemin parcouru, mais aussi d'envisager les années à venir, de se poser les bonnes questions.

Nous vivons dans un monde qui évolue très vite et nous devons nous aussi évoluer et nous adapter.

Le succès n'est pas un long fleuve tranquille.

La volonté de votre ODG est d'avancer de façon pragmatique et rationnelle.

# DISCOURS ASSEMBLEE GENERALE DES VINS COTES DE PROVENCE

LE 16 JUIN 2016

---

Pour terminer,

Je tiens à remercier les membres du conseil d'administration pour leur implication et leur assiduité, l'ensemble du personnel pour leurs compétences, leur dévouement et, bien entendu, notre directeur, Nicolas Garcia, véritable chef d'orchestre qui assure au quotidien le bon fonctionnement de notre syndicat. Je le remercie très sincèrement pour son implication et son efficacité.

Au-delà de mon discours auprès de vous, je souhaite avoir un mot pour René.

Il nous a quittés le 19 novembre dernier.

René était un des nôtres, un homme passionné, plein d'humanité et de loyauté un homme de la terre celle dont il parlait avec émotion.

Son parcours professionnel était irréprochable, son savoir, sa personnalité ne peuvent nous inspirer que le respect.

Merci à toutes et à tous.

Eric PASTORINO  
Président des vins Côtes de Provence